

Lyon, 1^{er} février 2010

Négociation sur les risques psychosociaux au 1^{er} février 2010 : recommandations du Réseau ANACT

Le Réseau ANACT pour l'amélioration des conditions de travail accompagne de nombreuses entreprises sur la prévention du stress au travail. Le plan d'urgence gouvernemental sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) a généré beaucoup de sollicitations auprès du Réseau ANACT, qui propose ici quelques recommandations pour mieux conduire sa négociation.

- Notre expérience montre que le mode de conduite de la négociation est un ingrédient au moins aussi important que le choix des outils ou des actions. Une des clefs d'aide à la réussite de la négociation repose sur la transparence du processus et sur la formation des acteurs de l'entreprise autour d'un langage commun sur les RPS.
- Le travail doit être remis au centre du débat et plus particulièrement ses conditions de réalisation et d'évaluation. Il est nécessaire de repérer les points stratégiques et de définir un cadre pour les approfondir, d'envisager les conséquences en termes de RPS et les améliorations possibles.
- La négociation ne doit pas être réduite à une « gestion de risques ». L'accord devra bien intégrer les différentes dimensions du sujet : santé, ressources humaines, qualité du travail, management... ainsi que le lien avec les enjeux stratégiques de l'entreprise.
- Le temps nécessaire accordé à cette négociation est un facteur très important. La négociation sera facilitée si elle se situe après une démarche déjà engagée par l'entreprise, ayant permis une maturation des échanges et une formation des acteurs. Si ce n'est pas le cas, il semble préférable de conclure un accord avec peu d'objectifs mais des possibilités de travail à long terme.
- La formalisation d'un calendrier et des différents groupes d'acteurs concernés, avec une attention particulière au management, est un outil utile pour donner de la lisibilité.
- Tout accord gagne à être complété par un dispositif de veille et un processus d'évaluation. La définition des moyens alloués, les choix opérés en fonction des contraintes de ressources doivent être explicites.

Pour en savoir plus : www.anact.fr